

SÉANCE DU 08 FEVRIER 2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

L'an deux mille vingt-quatre, le huit février à dix heures, le Comité Syndical, s'est réuni au Grand Hôtel d'Orléans à Albi, après avoir été convoqué par le Président conformément aux dispositions des articles L.2122-8 et L.2121-10 à L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Date de convocation :

02 février 2024

Date d'affichage :

02 février 2024

Nombre de délégués

en exercice : 60

Délibération n° : 08022024 /2.1

Nombre de voix délibératives :

50

Membres titulaires présents : 44 (délibérations n°1 et 2.1) 41 (délibération n°3.1, 4.1 et 4.2)

Jean-Paul ALRAN, Alain ASTIE, Bernard BARRIER, Denis BAYLE, Alain BOUISSET, Michel BUFFEL, Sylvain CALS (de la délibération n°1 à 2.1), Alain CLERGUE, François COLLADO, Elian COMENT, Jean-Luc DARGEIN-VIDAL, Alex DE NARDI, Jean-Luc ESPITALIER, Jean ESQUERRE, Gérard FABRE, Jean-Marc FEDOU, Sylvain FERNANDEZ, Lionel GERVAUX, Gilles GINESTET, Gaëtan GÖBBELS, Jean-Pierre GOS, Emile GOZE (de la délibération n°1 à 2.1), Christian HAMON, Xavier ICHARD, Joël IMBERT, Patrice JACQUET, Alain LEMONNIER (pouvoir de Jean-Charles BALARDY), Eric LEROUX, Nicolas LEROUX (pouvoir de Francis REMIOT), Didier MAHOX (pouvoir de Franck MONNERET), Jacques MAURY, Daniel MAYNADIER, Marc MONTAGNÉ, Alain OURLIAC, Jean-Paul RAYSSAC, Vincent RECOULES, Michel SABLAYROLLES (pouvoir de Jean-François FALGAYRETTES), Jacques SALVETAT (pouvoir de Didier GAVALDA), Jean-Marc SOULAGES, Jean-Marc TARROUX, Didier VALAX, Jean-Claude VERNIER, Myriam VIGROUX (de la délibération n°1 à 2.1), Olindo VIVAN.

Membres titulaires représentés : 1

Jean-Claude PINEL (représenté par Gérard BOUISSON)

Membres suppléants présents : 1

Gérard BOUISSON (représente Jean-Claude PINEL)

Membres titulaires excusés ayant donné pouvoir : 5

Jean-Charles BALARDY (pouvoir à Alain LEMONNIER), Jean-François FALGAYRETTES (pouvoir à Michel SABLAYROLLES), Didier GAVALDA (pouvoir à Jacques SALVETAT), Franck MONNERET (pouvoir à Didier MAHOX), Francis REMIOT (pouvoir à Nicolas LEROUX).

Membres titulaires excusés : 10

Jacques BIAU, Vincent COLOM, Pierre ESCANDE, Michel FARENC, Serge GAVALDA, Frédéric ICHARD, Frédéric JOURDE, Marc MADERN, Noël MEYSSONNIER, Mickaël VIATGE.

Objet : Rapport d'Orientation Budgétaire 2024

Monsieur le Président expose que selon les articles L. 2312-1 et L. 2531-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'élaboration du budget primitif des collectivités territoriales est précédée, pour les communes de 3500 habitants et plus, d'une phase préalable constituée par le Rapport d'orientations budgétaires (R.O.B.).

Le Rapport d'orientation budgétaire vise à préparer le budget pour l'année à venir sur les bases du contexte socio-économique et de la situation financière de la collectivité.

C'est l'occasion de définir les priorités financières pour la préparation du budget primitif du Syndicat. Cette première étape du cycle budgétaire constitue un élément stratégique de notre communication financière.

Ce débat en séance publique après inscription à l'ordre du jour, ne donne pas lieu à un vote, mais une délibération, enregistrée au procès-verbal de la séance, qui constatera la tenue des débats.

Dans un contexte économique national particulièrement contraint, la marge de manœuvre pour nos syndicats est étroite. Pour autant, l'ancrage territorial de notre collectivité locale et son activité constituent un vecteur indispensable en matière de développement de l'économie locale mais aussi solidaire.

L'effort d'économie concerne l'ensemble des acteurs de la vie publique et en particulier les collectivités locales, avec notamment une baisse conséquente des fonds de concours.

L'exécutif, responsable de la politique budgétaire de notre collectivité avait fixé des objectifs d'équilibres économiques sur la mandature, que le budget primitif de 2024 se devra de respecter.

Il en va principalement de maintenir, en priorité, nos investissements sur les réseaux électriques, de limiter les charges de fonctionnement et définir nos priorités.

Cette maîtrise budgétaire se veut au service de nos communes puisqu'elle permet de dégager des marges financières et donc d'améliorer le service public d'énergie pour l'ensemble de nos collectivités et de nos concitoyens.

A l'issue de cette présentation, qui s'est appuyée sur un rapport portant sur les orientations budgétaires, transmis aux délégués et annexé à la présente délibération, le comité syndical a engagé un large débat en fonction d'une réalité et de problématiques face auxquelles le SDET se doit d'agir avec responsabilité.

Le comité syndical a insisté sur les nouvelles orientations en tenant compte :

- 1) de la discussion de ce jour ;
- 2) de l'équilibre financier recherché dans le cadre d'une gestion rigoureuse
- 3) de la prise en compte des actions visant à :
 - Le contrôle régulier et précis de nos gestionnaires de réseau ;
 - La continuité des investissements dans le domaine des travaux d'électrification rurale et urbaine ;
 - La poursuite accrue de la rénovation du parc d'éclairage public transféré en cohésion avec une politique de maîtrise de l'énergie et de protection de l'environnement,
 - La confirmation de notre engagement dans la mobilité décarbonnée, multi-filière
 - Le développement de centrales de production d'électricité issues de la filière renouvelable
 - Le conseil aux communes et aux usagers sur les questions relatives à la précarité énergétique

Par ces échanges de vue, les membres du comité syndical confirment la tenue du débat d'orientations budgétaires et chargent le Président de concrétiser les propositions évoquées dans la présentation du budget primitif de l'exercice 2024.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Au registre figure la signature et la liste des membres présents.

Certifié conforme
A Albi, le 08 février 2024

Le Président
M. Alain ASTIE

Le secrétaire de séance
M. François COLLADO

